
Déclaration du bureau du Conseil d'administration du BIT

A la suite de l'échange de vues nourri qui a eu lieu au sein du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation au sujet de la crise économique qui se déploie dans le monde, le bureau du Conseil d'administration s'est accordé sur la déclaration ci-après.

Nous suggérons que les mandants de l'OIT utilisent cette déclaration aux fins de leurs discussions actuellement en cours sur les réponses nationales et internationales à opposer à la crise. Elle servira aussi à guider le travail du Bureau pendant la période qui va s'écouler jusqu'à la prochaine session du Conseil d'administration en mars 2009. Le bureau du Conseil invite les mandants à informer le Directeur général des mesures qu'ils pourraient prendre pour faire face à la crise, afin qu'il puisse en être tenu compte lorsque le Conseil d'administration reprendra l'examen de l'action à entreprendre à l'OIT.

La crise économique mondiale

A la mi-novembre 2008, les premiers effets néfastes de la crise financière sur l'économie mondiale commencent à se faire sentir sur toute la planète. Les prévisions les plus récentes donnent à penser que dans toutes les régions, la croissance économique sera beaucoup plus lente que prévu en 2008 et sera encore plus faible en 2009. Aucun pays ne sera épargné mais l'impact sera très différent d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre.

L'Organisation internationale du Travail, avec sa composition tripartite, est en prise directe sur l'économie réelle dans le monde entier. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs jugent très préoccupants les risques que la crise fait peser sur les personnes, les entreprises et l'emploi, la cohésion sociale et la stabilité. L'expérience nous a appris que les crises économiques ont de graves conséquences sociales et de sérieuses répercussions sur le monde du travail, dont souffrent surtout les catégories les plus faibles et qui, en l'absence de mesures efficaces, peuvent aggraver la pauvreté et l'inégalité.

Cette situation exige une solution urgente. Il nous faut des mesures à la fois complètes et coordonnées pour réduire au minimum la durée et la gravité du ralentissement de l'économie mondiale ainsi que pour parer à d'éventuels dégâts sociaux et accélérer la reprise.

Promouvoir l'emploi, la protection sociale, les principes et droits fondamentaux au travail et le dialogue social constitue, par le biais de l'Agenda du travail décent de l'OIT, un train de mesures efficaces pour riposter à la crise. La vision de l'avenir et la stratégie définies dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée par l'OIT en 2008, s'appliquent parfaitement à ce contexte.

Les six mesures suivantes sont nécessaires pour remédier aux retombées de la crise sur l'économie réelle afin de protéger les personnes, soutenir la productivité des entreprises et préserver l'emploi.

Premièrement, garantir les crédits nécessaires pour la consommation, le commerce et l'investissement et stimuler la demande par la dépense et l'investissement publics et privés, par des mesures budgétaires et salariales pour stimuler la demande intérieure dans le but d'obtenir un effet rapide, tout en appliquant une politique propice à la viabilité financière. Nous constatons avec satisfaction que plusieurs gouvernements ont pris ou envisagent de prendre des mesures de ce type.

Deuxièmement, protéger les personnes les plus exposées. Les mesures prises à cette fin devraient consister, par exemple, à élargir la protection sociale et les prestations de chômage, offrir des possibilités supplémentaires de formation et de reconversion professionnelle, renforcer les services de placement, développer ou instituer des programmes d'urgence pour l'emploi ainsi que des systèmes de protection sociale ciblés. Les jeunes, hommes et femmes, les travailleurs précaires et ceux du secteur informel, les travailleurs migrants et les travailleurs pauvres font partie de ceux qui ont le plus besoin d'une telle protection. La préservation des régimes de retraite et la révision des conditions de crédit des propriétaires immobiliers endettés sont des priorités.

Il faut prendre et renforcer des mesures de protection sociale – sécurité sociale et protection des travailleurs – durables et adaptées aux circonstances nationales, en particulier l'extension de la sécurité sociale à tous, y compris les mesures visant à assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection, et la possibilité pour tous d'une participation équitable aux fruits du progrès en matière de salaires et de gains, de durée du travail et autres conditions de travail, et un salaire minimum vital pour tous ceux qui ont un emploi et ont besoin d'une telle protection.

Troisièmement, soutenir des entreprises productives, rentables et durables, conjointement avec une économie sociale solide et un secteur public viable, pour augmenter au maximum l'emploi et le travail décent. Des mesures spéciales sont nécessaires pour garantir un environnement favorable à l'investissement et à la croissance, surtout pour les petites entreprises et coopératives qui, dans toutes les économies, font vivre le plus grand nombre de femmes et d'hommes. Il s'agit par exemple d'augmenter les investissements consacrés à des infrastructures conçues pour les petites entreprises et coopératives ou encore de recourir à «l'Initiative emplois verts» de l'OIT pour obtenir une reprise durable.

Quatrièmement, pour que la crise actuelle ne nuise pas au progrès social, nous nous appuyons sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998), et réaffirmons cette Déclaration, dans laquelle les Membres reconnaissent, dans l'accomplissement du mandat de l'Organisation, l'importance particulière des droits fondamentaux, à savoir la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Cinquièmement, une étroite coopération de l'OIT et de ses mandants tripartites avec le système multilatéral sera indispensable pour appuyer les pays dans les efforts qu'ils déploient pour appliquer ces mesures et pour s'entendre sur les moyens de faire face à la crise et d'alléger le plus possible ses conséquences pour les personnes et les entreprises ainsi que sur les droits au travail et le travail décent. Le dialogue social et la pratique du tripartisme entre les gouvernements et les organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs aux plans national et international sont, aujourd'hui, plus pertinents pour parvenir à des solutions et pour renforcer la cohésion sociale. Il est essentiel que la réflexion sur la situation et les priorités nationales passe par le dialogue.

Sixièmement, maintenir l'aide au développement au moins à son niveau actuel et accorder des lignes de crédit et une aide supplémentaires pour aider les pays à faible revenu à amortir la crise.

De par son influence et son expérience, l'Organisation internationale du Travail, tripartite et ancrée dans l'économie réelle, est toute désignée pour soutenir une riposte globale à une crise de cette nature. Les gouvernements et les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs ont un rôle utile à jouer dans la préparation et l'application des mesures décrites plus haut.

Pour le moyen terme, nous sommes fermement convaincus que des politiques économiques, sociales et environnementales équilibrées engendreront une croissance et un développement durables. C'est la cohérence des politiques mises en œuvre dans les domaines financier, commercial, de l'emploi et du travail, du développement, social et environnemental qui permettra de soutenir une croissance économique et un développement durables et de progresser dans la réalisation du travail décent.

L'Organisation internationale du Travail est prête à mettre son expérience ainsi que son réseau et ses ressources tripartites au service des pays pour les aider à surmonter la présente crise économique. Pour ce faire, elle:

- intensifiera son action sur les conséquences sociales de la crise et les réponses possibles, notamment en déployant ses moyens d'action selon des priorités différentes;
- aidera ses mandants à concevoir leur riposte à la crise économique mondiale;
- collaborera avec le système multilatéral, y compris le G 20 et les institutions financières internationales, pour atteindre les objectifs susmentionnés;
- envisagera d'organiser une réunion tripartite de haut niveau sur la crise et les moyens d'y remédier, si possible avant la session de mars 2009 du Conseil d'administration afin d'élaborer un plan d'action cohérent à soumettre à celui-ci.